

Infos  
pratiques

## L'agent

Mme

M.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

Code postal :

Ville :

Tél. personnel :

Tél. professionnel :

Mail personnel :

Mail : professionnel :

## La collectivité

Nom :

Adresse :

Code postal :

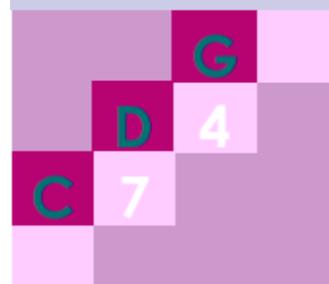
Ville :

Tél. :

Fax :

Coordonnées et courriel du contact en charge du dossier :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie



# ATELIERS MOBILITÉ

2ème session  
2019

de septembre à  
décembre 2019



## Bulletin d'inscription

à retourner au CDG 74

avant le **24 juin 2019**



*Pôle Emploi et Accompagnements Spécifiques*

CDG 74 55 rue du val Vert CS 30 138 Seynod

74600 ANNECY Tél. : 04 50 51 98 64 Courriel : [bernadette.cruz@cdg74.fr](mailto:bernadette.cruz@cdg74.fr)

Centre de référence et de confiance  
Dans un monde territorial qui bouge  
Garant d'expertise

**CDG**  
Centre de Gestion  
de la Fonction Publique Territoriale  
Créateur d'innovation

Vos  
objectifs

## L'agent

Fonction actuelle :

Service :

Grade :

Diplôme le plus élevé :

Votre parcours professionnel :

Vos attentes par rapport aux ateliers :

Situation actuelle :

Titulaire

Stagiaire

Contractuel

## La collectivité

Vos  
objectifs

L'agent a-t-il déjà été accompagné dans sa démarche de projet de changement ?

Si oui, était-ce une démarche : personnelle, dans le cadre de ses fonctions, autre ?

Vos attentes par rapport aux ateliers ?

Le responsable (nom/fonction) : L'autorité territoriale :

Fait à :

Fait à :

Le :

Le :

Signature :

Signature :

*L'envoi de ce bulletin vaut bon de commande pour la première étape d'analyse de la demande (entretien exploratoire). Celui-ci est divisé en trois temps : un entretien entre l'agent et le conseiller emploi du CDG 74, un entretien tripartite avec la collectivité et enfin un entretien entre le conseiller emploi et la collectivité. Le règlement de l'entretien exploratoire se fait uniquement par mandat administratif (gratuit pour les collectivités affiliées qui ont recours aux entretiens par la suite ; 100 € pour les collectivités non affiliées ou les collectivités affiliées qui ne souhaiteraient pas conventionner). En cas d'absence de l'agent au rendez-vous exploratoire, une contribution forfaitaire de 50 € est facturée à la collectivité. En cas de validation par les parties du principe de réalisation des ateliers, une convention ateliers mobilité est établie. La participation aux ateliers, soit 1880 €, est réglée en fin d'atelier.*